



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

Commission Plénière 18H00 - Séance Publique 18H15

COMPTE RENDU

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Dix Février, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT), sous la présidence de Mme Colette NOUVEL ROUSSELOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : C. NOUVEL ROUSSELOT ; D. MULLER ; F. LOUIS ; M. CONTENTIN ; A. DIDIER ; S. OUTIN ; JC. GAUDE ; P. NOGUET ; P. PERSUY ; J. CONTENTIN ; E. LAUSSINOTTE ; T. PESCHARD ; C. HELENNE ; E. LANDEAU ; D. VAUTIER ; N. LENORMAND.

ABSENTS REPRESENTES : P. ROBERT a donné pouvoir à D. MULLER ; E. RENAULT a donné pouvoir à JC. GAUDE ; LM. TILLIER a donné pouvoir à A. DIDIER ; MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à C. NOUVEL ROUSSELOT ; E. JOVELIN a donné pouvoir à P. NOGUET.

ABSENT EXCUSE : A. PERCHEY.

ABSENTS : P. BRUNIER ; A. COLASSE-CRITOFORONI ; S. FALAISE ; JM. KALAJDJIAN ; S. BREARD.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT)

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

Mme le Maire présente le projet de délibération et demande d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 DECEMBRE 2021, dont un projet a été transmis par courriel en date du 02 FEVRIER 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le compte rendu du Conseil Municipal du 20 DECEMBRE 2021.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE ET DE SON BUDGET ANNEXE

Mme le Maire présente le projet de délibération et rappelle qu'il s'agit des comptes réalisés en 2021.

« Vous avez tous reçu les documents détaillés concernant le compte administratif 2021 de la ville et du budget annexe, ces éléments ont été vus en commission des Finances.

En préambule, je voulais juste revenir sur cette année 2021, qui dans la même lignée que 2020, a été entièrement marquée par la pandémie.

En ces périodes de crise, nous avons soutenu les actions de solidarité déjà mises en place, courses à domicile, augmentation des barèmes d'aides du CCAS, participation au centre de vaccination qui est maintenant reprise par Deauville, appels réguliers auprès des plus fragiles, contacts avec nos commerçants (actions soutenues par P. BRUNIER) le tout en essayant de maintenir nos animations et les activités Enfance dans le respect des contraintes sanitaires.

Tout comme en 2020, nos recettes étant peu liées au tourisme, notre Collectivité est moins impactée par les baisses de recettes. C'est évident que si nous comparons à des villes comme Deauville et Trouville, le droit de terrasse a un impact fort sur leur budget. Pour Touques, l'impact est moindre.

Comme indiqué dans les documents transmis, le Compte Administratif 2021 de la Ville présente au niveau comptable, un résultat de fonctionnement pour l'année de 1 039 568.92 €.

A ce résultat, il convient d'ajouter le résultat cumulé antérieur de 2 287 011.59 €, ce qui fait un résultat de fonctionnement cumulé de 3 326 580.51 €.

Nous avons un déficit d'investissement de 812 242.13 € cette année, à cela s'ajoute 368 068.31 € de Recettes à réalisées (RAR) qui sont financés sur 2021, ce qui entraine un déficit d'investissement à la clôture de 1 180 310.44 €.

Ce besoin de financement est donc couvert par un prélèvement sur le résultat de fonctionnement, le résultat de fonctionnement reporté au budget 2022 est donc de 2 146 270.07 € ».

Mme le Maire passe la parole à E. LAUSSINOTTE et sort de la salle.

E. LAUSSINOTTE précise que « dans les évènements majeurs qui se sont déroulés en 2021, il est à noter que nous avons réalisé environ 1 654 500 € d'investissements, majorés de 432 350 € de Restes à réaliser 2021, (ce qui veut dire qu'ils n'ont pas été forcément facturés). Afin de poursuivre la vitalité du centre bourg, il a été décidé plusieurs choses :

- d'acquérir la maison située au 100 rue Louvel et Brière ainsi que la maison située au 88 rue Louvel, *cette dernière étant mitoyenne avec deux autres biens appartenant à la Commune (Maison de l'avenir et Maison Alleaume) et permet ainsi d'envisager la construction de la future Maison Communale,*
- Avons poursuivi la vidéosurveillance dans la Commune,
- Avons finalisé la pose des panneaux d'information Lumiplan,
- Avons commencé les préparations pour l'installation d'un paddle sur les bords de la Touques,
- Avons finalisé l'aménagement du Net et rénové l'aire Roffé,
- Avons réalisé des campagnes de pastillage voirie (*R. Le conquérant/St Saens/des écoles/des Glaïeuls-Tulipes-Cyclamens-Narcisses/Peupliers/Vallée d'auge/Epinay/CH calvaire/Ht bois/Coquetière/ De Gaulle/A. Briand/Vert galant/Cour Miocque.*),
- Avons procédé au renforcement du réseau d'eau au Cimetière,
- Avons commencé le renouvellement des cabanes des jardins communaux,
- Avons équipé l'école primaire de tablettes Apple, d'ordinateurs pour les Enseignants et d'un vidéo projecteur supplémentaire, toutes les classes primaires sont équipées,
- Avons équipé la Halle de filets anti-pigeons,
- Avons terminé l'installation des WC place du lavoir,
- Un gros effort de rééquipement des Services Techniques, par l'acquisition de plusieurs véhicules (*camion/camionnette/kart pour tonte/véhicule électrique propreté et divers petits matériels espaces verts..*)
- Avons changé la chaudière de l'école primaire, voir pour le chauffage de la Mairie,
- Avons acquis une étuve pour la cantine,
- Avons acquis 6 chalets pour nos animations,
- Divers petits travaux dans les bâtiments, Ateliers d'art...
- Avons posé les filets dans l'Eglise Saint Thomas et lancé l'étude sur les mouvements du Bâtiment par la pose de capteurs. Nous aurons les conclusions de l'étude d'ici un an. Cette étude est très importante car il y a un risque de chutes de pierre et nous devons éviter les accidents,
- Avons acquis divers matériels et mobiliers, matériel élections...
- Avons engagé les frais d'études sur le Grenier à Sel,
- Avons lancé les travaux de l'Annexe Mairie,
- Avons pris en charge les frais d'études sur l'extension de la Salle des fêtes,
- Avons mis en exploitation le Bistrot FB acquis l'an passé contre loyer,
- Avons procédé à la comptabilisation du terrain « Bouchard », sans incidence financière sur 2021, la dépense ayant été faite sur 2019, lors de la consignation des fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Certains de ces investissements ont été subventionnés notamment :

- L'aménagement du NET à hauteur environ de 25%,
- La vidéosurveillance à hauteur de 40%,
- L'informatique des écoles à hauteur de 45%,
- Une subvention voirie chemin de la Coquetière - Daubeuf... accordée en 2021 pour des dépenses engagées sur 2020 à hauteur de 30%,

- La chaudière école primaire à hauteur de 40%,
- Le véhicule électrique acquis pour le service voirie propreté a bénéficié d'aides à l'acquisition pour 9000€ et nous sommes en attente d'un retour incertain, suite à un dossier déposé en juillet pour une subvention complémentaire.

A noter les campagnes de pastillage voirie ne sont pas subventionnées.

Les encaissements des subventions peuvent être en année décalée, seul l'arrêté préfectoral d'attribution peut permettre de déclencher les paiements ».

E. LAUSSINOTTE précise que « la Dette au 31/12/2021 s'élève à 1 419 000 €. Que sur les tableaux fournis en annexe, la dette entre 2008 et 2021 est passée 5 473 000 € pour des annuités de 724 000 € or actuellement la dette s'élève à 1 641 000€ pour des annuités de 259 454 €, il y a eu des renégociations de dettes et des demandes de crédits supplémentaires précisés dans les documents annexes.

Coté fonctionnement

Les comparaisons sont à manier avec précaution, la crise du Covid a directement impacté les dépenses courantes par le report de quelques animations, augmentation des dépenses d'entretien, places limitées au centre de loisirs... La charge du personnel représente environ 55% des dépenses réelles.

Côté recettes, la réforme de la taxe d'habitation actée et supprimée en totalité en 2023, a eu ses premiers effets sur 2021. C'est donc l'Etat qui verse pour l'instant une compensation équivalente à l'ancienne taxe d'habitation, bien sûr avec le risque à terme, de voir l'Etat diminuer progressivement cette compensation, à l'instar des dotations de l'Etat (passées de 1 200 000 € en 2008 à 266 000 € en 2021).

En 2023, la Taxe d'habitation va directement être perçue par la ville pour les résidences secondaires, mais cela ne représente pas grand-chose.

Ces diverses réformes ont un impact très important sur nos devenirs budgétaires. Elles grèvent nos budgets d'une plus grande incertitude au niveau des recettes. Passés les réformes de la dotation de l'Etat, la taxe d'habitation et le transfert des taxes sur la fiscalité Entreprises auprès de la Communauté de communes, il reste uniquement la taxe foncière sur laquelle les Communes peuvent agir. Cette possibilité est cependant contrainte en ces temps de crise, d'inflation qui pèsent sur le budget des ménages même si le taux de croissance remonte le moral et fait espérer qu'avec le plan de relance et une fin de pandémie, on puisse espérer tous profiter des fruits de la croissance. »

Le Conseil Municipal est invité à examiner et à approuver les Comptes Administratifs de l'exercice 2021 de la Ville et de son budget annexe réalisés par notre service comptable, conformes aux comptes de gestion suivis par la Trésorerie. Les comptes s'établissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET VILLE DE TOUQUES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des Recettes	5 317 936.65 €
Total des Dépenses	4 278 367.73 €
soit un excédent de la section de fonctionnement	1 039 568.92 €
report antérieur	2 287 011.59 €
Soit un excédent de clôture de la section de fonctionnement	3 326 580.51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des Recettes	1 518 598.63 €
Total des Dépenses	1 893 485.58 €
Soit un déficit de la section d'investissement	-374 886.95 €
report investissement antérieur	-437 355.18 €
Soit un déficit de clôture de la section d'investissement	-812 242.13 €
Restes à réaliser 2021	-368 068.31 €
Soit un déficit d'investissement à couvrir	-1 180 310.44 €

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2021

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 077 388.59 €
CHAPITRE 012	Charges de Personnel	2 128 506.85 €
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC	151 927.00 €
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	0.00 €
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	523 671.87 €
CHAPITRE 66	Charges financières	31 132.49 €
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	1 256.66 €
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	364 484.27 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	4 278 367.73 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 013	Atténuation des charges	40 601.23 €
CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	208 114.54 €
CHAPITRE 73	Impôts et taxes	4 645 611.34 €
CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	326 462.34 €
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	65 315.60 €
CHAPITRE 76	Produits financiers	2 145.27 €
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	13 186.33 €
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	16 500.00 €
	TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT année	5 317 936.65 €
CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 287 011.59 €
	TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	7 604 948.24 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENTS

CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser	
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes	222 443.30 €
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	41 404.20 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	1 613 138.08 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	
CHAPITRE 26	Titres et participations	
CHAPITRE 027	Autres immobilisations financières	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	16 500.00 €
CHAPITRE 041	Opérations d'ordre patrimonial	
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT année	1 893 485.58 €
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (déficit)	437 355.18 €
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	2 330 840.76 €

RECETTES d'INVESTISSEMENTS

CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	
CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	942 718.42 €
CHAPITRE 13	Subventions des investissements	46 895.94 €
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	4 500.00 €
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	160 000.00 €
CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (bénéfice)	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	364 484.27 €
CHAPITRE 041	Opérations d'ordre patrimonial	
	TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	1 518 598.63 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **avec 18 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (D. VAUTIER, N. LENORMAND)**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 de la Ville

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des Recettes	20 233.35 €
Total des Dépenses	17 637.46 €
soit un excédent de la section de fonctionnement	2 595.89 €
report antérieur	58 232.55 €
Soit un excédent de clôture de la section de fonctionnement	60 828.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des Recettes	18 687.21 €
Total des Dépenses	25 360.16 €
Soit un déficit de la section d'investissement de	-6 672.95 €
report antérieur	-5 140.10 €
Soit un déficit de clôture de la section d'investissement	-11 813.05 €
Restes à réaliser 2021	0.00 €
Soit un déficit d'investissement à couvrir	-11 813.05 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE VILLE - SPO

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	16 432.15 €
CHAPITRE 012	Charges de Personnel	
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	0.20 €
CHAPITRE 66	Charges financières	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	1 205.11 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	17 637.46 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 013	Atténuation des charges	
CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	18 425.02 €
CHAPITRE 73	Impôts et taxes	
CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	1 808.33 €
CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	
	TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT année	20 233.35 €
CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	58 232.55 €
	TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	78 465.90 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENTS

CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser	
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	25 360.16 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	
CHAPITRE 26	Titres et participations	
CHAPITRE 027	Autres immobilisations financières	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT année	25 360.16 €
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (déficit)	5 140.10 €
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	30 500.26 €

RECETTES d'INVESTISSEMENTS

CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	
CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	17 482.10 €
CHAPITRE 13	Subventions des investissements	
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	
CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	
CHAPITRE 001	Résultat d'Investissement reporté (bénéfice)	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 205.11 €
	TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	18 687.21 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 18 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (D. VAUTIER, N. LENORMAND)

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe de la Ville

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA VILLE ET DE SON BUDGET ANNEXE

Mme le Maire présente le projet de délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les comptes de gestion du budget de la Ville et du Budget Annexe « Activités Sportives et de Loisirs » de l'année 2021, validés par le Trésorier, conformes aux Comptes Administratifs de la Ville et de son Budget Annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **avec 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (D. VAUTIER, N. LENORMAND)**

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion du Budget Ville et du Budget Annexe « Activités Sportives et de Loisirs » de l'année 2021 présentés par la Trésorerie, conformes aux Comptes Administratifs de la Ville et de son Budget Annexe.

4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DE LA VILLE ET DE SON BUDGET ANNEXE

Mme le Maire présente le projet de délibération.

Il vous sera demandé de voter l'affectation du résultat du Budget de la Ville et de son Budget Annexe. Les résultats de la section de Fonctionnement et d'investissement doivent faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer tout ou partie de ces résultats dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement quand celui-ci est déficitaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

BUDGET VILLE DE TOUQUES

L'excédent de fonctionnement à la clôture 2021 est de 3 326 580.51 €

Mme le Maire propose de soustraire de ce montant une somme de 1 180 310.44 € (égal au déficit d'investissement corrigé des restes à réaliser) afin d'équilibrer la section d'investissement.

Il sera inscrit en dépenses d'investissement à l'article 001, le montant du déficit 2021 constaté, et en recettes à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », en compensation du déficit d'investissement à couvrir.

Section de Fonctionnement – Recettes

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 2 146 270.07 €

Section d'Investissement – Dépenses

001 – déficit reporté : 812 242.13 €

Section d'Investissement – Recettes

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 180 310.44 €

BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS

L'excédent de fonctionnement constitué en 2021 à la clôture est de 60 828.44 €, Mme le Maire propose de soustraire de ce montant une somme de 11 813.05 € (égal au déficit d'investissement) afin d'équilibrer la section d'investissement. Il sera inscrit en dépenses d'investissement à l'article 001, le montant du déficit 2021 constaté, et en recettes à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », en compensation du déficit d'investissement à couvrir.

Section de Fonctionnement – Recettes

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 49 015.39 €

Section d'Investissement – Dépenses

001 – déficit reporté : 11 813.05 €

Section d'Investissement – Recettes

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 11 813.05 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **avec 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (D. VAUTIER, N. LENORMAND)**

- **ADOpte** l'affectation des résultats 2021 du Budget de la Ville et de son Budget annexe.

5 - FIXATION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Mme Le Maire présente le projet de délibération

Mme le Maire précise que lors de la réunion du 20 décembre 2021 relative au Débat d'Orientation Budgétaire, il avait été précisé que les taux des taxes communales seraient maintenus à leur niveau actuel (les mêmes depuis 2015), tout en exposant la réforme de la taxe d'habitation.

Pour rappel et depuis 2021, la réforme de la Taxe d'habitation entraîne, le transfert du taux départemental de TFPB (taxe foncière propriété bâtie) au profit des Communes.

Le taux de référence devient donc l'addition du taux communal de TFPB et du taux départemental de TFPB, les exonérations appliquées par le département sont maintenues à l'identique. La réforme prévoit en parallèle la mise en place d'un mécanisme de compensation qui compare et plafonne les recettes de la TFPB issues des deux taux, aux recettes de taxe d'habitation valorisées sur les bases actuelles au taux de 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir maintenir, pour la 8^{ème} année consécutive, les taux 2021 pour l'année 2022, taux départemental de TFPB ajouté, comme indiqué ci-dessous :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'Habitation	12.54	12.41	12.29	12.29	12.29	12.29	12.29	12.29		
TFPB taxe foncier bâti tx départementale									22.10	22.10
TFPB Taxe Foncier Bâti tx com	24.25	24.01	23.77	23.77	23.77	23.77	23.77	23.77	23.77	23.77
Total taux foncier bâti TFPB									45.87	45.87
Taxe Foncier non bâti	46.23	45.77	45.31	45.31	45.31	45.31	45.31	45.31	45.31	45.31
CFE Taxe prof	19.66	19.46	19.27	FPU	FPU	FPU	FPU	FPU	FPU	FPU

Il vous sera donc demandé de voter les taux comme indiqué ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de voter les taux de **la taxe sur le Foncier Bâti** à 23,77 % majoré du taux départemental de 22.10%, soit **45.87%** et de **la taxe sur le Foncier Non Bâti** à 45,31 % pour 2022.

E. LAUSSINOTTE présente le projet de délibération

En fonctionnement, en dépenses :

- **Augmentation des dépenses courantes de 2.1% par rapport au budget 2021 pour atteindre 1 280 300 € :**
 - Le budget animation et communication atteint 270 000 €,
 - Le budget Enfance/RAM/Halte-Garderie « la récré » reste stable à environ 290 000 €,
 - Le budget des Services techniques, nettoyage, entretien bâtiments et espaces verts s'élève à 185000 € et reste stable,
 - Les dépenses restantes sont principalement des charges fixes et s'élèvent à 535 000 € (*augmentation des contrats liés aux nouvelles infrastructures installées wifi ville..., les augmentations tarifaires de l'électricité et du gaz risquent d'impacter fortement les coûts, d'où l'importance de finaliser les passages au led et une étude auprès du SDEC est lancée pour envisager des changements de chauffage*).
- **Les dépenses du Personnel sont budgétées à hauteur de 2 430 000 €,** une marge de sécurité est prévue, les arrêts maladie peuvent rapidement engendrer des surcoûts, l'indemnité de rupture conventionnelle mise en place en 2020 sur la base d'un commun accord peut aussi impacter la masse des salaires.
- **Le FPIC (péréquation des communes riches vers pauvres) est passé à 185 000 €** (n'ayant aucune information à ce jour, le réel 2021 était de 151 927 €, nous avons maintenu une marge de sécurité).
- **Augmentation de 2 % des autres charges de gestion pour atteindre 556 000 €** et comprenant principalement :
 - la charge salariale des Elus pour 118 000 €,
 - le SDEC travaux et consommation électrique des candélabres et feux tricolores pour 123 000 €,
 - les subventions CCAS à 220 000 € et associations pour 55 000 € et le déficit de la navette urbaine pour 17 000 €,
 - les redevances Microsoft ... serveur ...pour 8 100 €.
- **Les charges financières pour 48 000 € qui couvrent la partie intérêts des emprunts**

En fonctionnement, en recettes :

- **Recettes diverses pour 200 000 €** (encaissements cantine, centre de loisirs, CAF ...)
- **Impôts et taxes pour 4 400 000 €** comprenant la compensation de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et non bâti, l'attribution FPU émanant de la 4CF en compensation du transfert en 2016 de la fiscalité entreprise, les taxes sur l'électricité, la TLPE, et une prévision sur la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- **Les dotations de l'Etat et compensation des exonérations de taxe d'habitation et foncière à 290000€,**
- **Les autres produits englobant les loyers divers pour environ 71 000 €,**

En investissement, le virement émanant de la section de fonctionnement est de 2 260 000 €. Cela financera entre autres :

- **Le remboursement de la partie capital de l'échéance des emprunts pour 230 000 €,**
- **Les nouveaux investissements en équipement prévus pour 1 900 000 €** (hors RAR) et 350 000 € en étude (étude sur les projets Maison Communale, Grenier à Sel, aménagement Parc Valasses),

En 2022, les principaux investissements prévus :

CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 284 788.80 €
	-Grenier à Sel rénovation	500 000.00 €
	-maison communale	0.00 €
	-Travaux Lerondel	5 000.00 €
	-réserve foncière	250 000.00 €
	-Acquisition 10 pl st pierre	220 000.00 €
	-Travaux 10 pl st pierre	30 000.00 €
	-Salle des fetes- extension	180 000.00 €
	-Voirie + campagne trottoirs	130 000.00 €
	-Parkings création	70 000.00 €
	-Cimetière allées	80 000.00 €
	-Réserve incendie baches	40 000.00 €
	-Jardins communaux - cabanons	35 000.00 €
	-Ecoles prim - monte charge	25 000.00 €
	-Ecoles prim - travaux pr Centre de loisirs	25 000.00 €
	-Tennis réfection courts	60 000.00 €
	-Presbytère toiture	45 000.00 €
	-Espace culturel - colombages	10 000.00 €
	-Eglise st Pierre toiture	50 000.00 €
	-travx local 75 rue louvel	6 000.00 €
	-Paddle beton+ terrassement	10 000.00 €
	-Wacognes jeux et autres aires de jeux	60 000.00 €
	-signalétique Ville	40 000.00 €
	-bancs /tables/ poubelles	12 000.00 €
	-panneaux barrières marquage voirie	10 000.00 €
	-salle du conseil- équipement visio	10 000.00 €
	-Téléphonie	20 000.00 €
	-statut "Marie " Eglise St Thomas	5 000.00 €
	-divers	39 999.35 €
	-RAR 2021	316 789.45 €

A noter, l'acquisition de la maison 2 rue Schaeffer va faire l'objet d'un portage financier par l'EPFN et sera à racheter dans un délai de 5 ans pour environ 215 000€.

Le financement notamment du projet du Grenier à sel et de la future Maison Communale sera opéré par les subventions demandées et par une souscription d'emprunt global avec un droit à tirage sur plusieurs années. Au titre de cet emprunt, nous envisagerons le refinancement de la dette si l'opération s'avère bénéfique pour la Commune.

A noter également, nous avons inscrit au budget la vente du centre de loisirs, les négociations sont en cours.

Divers dossiers de subventions sont montés sur le grenier à sel, sur l'extension de la salle des fêtes, sur les travaux de cimetièrre, sur la toiture du presbytère, sur les bâches incendie...

Pour rappel, le dépôt de dossier de demande de subvention ne vaut pas accord mais la complétude du dossier permet le début des travaux sans certitude d'obtention, seul l'arrêté préfectoral vaut accord et peut permettre le déblocage des fonds. Un décalage de trésorerie et de risque sont à ne pas négliger.

Il vous sera proposé de voter le Budget Primitif de la Ville de Touques pour l'année 2022, comme suit :

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	:	7 180 000 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	:	7 170 000 €
TOTAL	:	14 350 000 €

Ainsi que le budget annexe « Activités sportives et loisirs » :

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	:	50 500.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	:	45 013.05 €
TOTAL	:	95 513.05 €

L'ensemble consolidé du budget Principal et du Budget annexe s'équilibre à :

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	:	7 230 500.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	:	7 215 013.05 €
TOTAL	:	14 445 513.05 €

BUDGET VILLE 2022					
DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 280 300.00 €	CHAPITRE 013	Atténuation des charges	18 000.00 €
CHAPITRE 012	Charges de Personnel	2 430 000.00 €	CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	199 294.37 €
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC	185 000.00 €	CHAPITRE 73	Impôts et taxes	4 452 525.56 €
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	9 200.00 €	CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	290 750.00 €
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	556 000.00 €	CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	71 260.00 €
CHAPITRE 66	Charges financières	52 100.00 €	CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	7 400.00 €	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 900.00 €
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement	2 260 000.00 €	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	400 000.00 €	CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 146 270.07 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	7 180 000.00 €		TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	7 180 000.00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENTS			RECETTES d'INVESTISSEMENTS		
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues		CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	800 000.00 €
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser		CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	1 327 726.66 €
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes	1 750 000.00 €	CHAPITRE 13	Subventions des investissements	382 273.34 €
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	350 561.20 €	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000.00 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 284 788.80 €	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	2 260 000.00 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 971 407.87 €	CHAPITRE 001	Résultat d'investissement reporté (bénéfice)	
CHAPITRE 26	Titres et participations	1 000.00 €	CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	400 000.00 €
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières				
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections				
CHAPITRE 001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	812 242.13 €			
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	7 170 000.00 €		TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	7 170 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec **19 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS (D. VAUTIER, N. LENORMAND)**

- **ADOpte** le Budget Primitif de la Ville pour 2022.

Il vous est proposé de voter le Budget annexe SPO de la Ville de Touques, équilibré pour l'année 2022, comme suit :

BUDGET ANNEXE VILLE 2022-SPO					
DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	16 700.00 €	CHAPITRE 013	Atténuation des charges	
CHAPITRE 012	Charges de Personnel		CHAPITRE 70	Ventes de produits, prestations de service	
CHAPITRE 014	Atténuation de produits FPIC		CHAPITRE 73	Impôts et taxes	
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues		CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion	200.00 €	CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	1 484.61 €
CHAPITRE 66	Charges financières		CHAPITRE 76	Produits financiers	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	400.00 €	CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	
CHAPITRE 023	Opérations d'ordre virement à la section investissement	29 500.00 €	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections	3 700.00 €	CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	49 015.39 €
	TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	50 500.00 €		TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	50 500.00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENTS			RECETTES d'INVESTISSEMENTS		
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues		CHAPITRE 024	Produits de cessions d'immobilisations	
CHAPITRE 10	TLE ou Taxe aménagement à rembourser		CHAPITRE 10	Dotations fonds divers	11 813.05 €
CHAPITRE 16	Remboursements d'emprunts et dettes		CHAPITRE 13	Subventions des investissements	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles		CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	33 200.00 €	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	29 500.00 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours		CHAPITRE 001	Résultat d'investissement reporté (bénéfice)	
CHAPITRE 26	Titres et participations		CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	3 700.00 €
CHAPITRE 027	Autres immobilisations financières				
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre virement de transfert entre sections				
CHAPITRE 001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	11 813.05 €			
	TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	45 013.05 €		TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	45 013.05 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec **19 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS (D. VAUTIER, N. LENORMAND)**

- **ADOpte** le Budget Annexe 2022.

Mme le Maire prend la parole et précise « *qu'on essaye depuis l'élection d'associer les membres de l'opposition à toutes nos actions, sans limite. Je connais les gestes symboliques du vote du budget et je vous remercie de vous abstenir, ce qui ne vaut pas un oui ou presque. Je suis sensible à cette position, car nous avons connu dans les mandats précédents une opposition négative systématique sans connaître les sujets. Je sais que vous vous intéressez beaucoup à la gestion de la Commune, je sais qu'on peut faire appel à vous, que ce soit les services ou moi-même et que nous avons un point commun, la défense des intérêts de la Commune et de ses habitants. Je tiens à vous remercier de cette abstention que je comprends et merci de partager avec nous le suivi quotidien de la Commune* ».

Mme le Maire donne la parole à P. PERSUY.

P. PERSUY souhaite remercier les équipes de la Municipalité pour la qualité des documents fournis. Il souhaite faire quelques commentaires surtout pour l'avenir.

« *De nombreuses fois dans les documents, il est précisé « nous évaluons par prudence », à force d'évaluer les postes de dépenses un peu à la hausse et les postes de recettes un peu à la baisse par rapport à ce que l'on peut espérer, cette méthode a pour conséquence de prévoir un résultat de fonctionnement qui est en forte baisse. De 1 100 000€, on passe à 500 000€. Si effectivement, en fin d'année, on votait un Compte Administratif, avec un excédent de fonctionnement de simplement 500 000 €, il serait légitime de s'inquiéter.*

Mais j'interprète la prévision de la manière suivante : par prudence, on a traité les choses de manière à ce que l'on soit absolument sûrs d'être au-dessus. Résultat, en fin d'année nous devrions être à peu de choses près autour du million d'excédent de fonctionnement.

Concernant le budget d'investissement, il est en très forte hausse, de 1 650 000€ à 4 600 000 €. Car nous avons beaucoup de projets. Mais tout ne sera certainement pas fait sur 2022 et heureusement car pour financer ce montant on prévoit 800000 euros de cession d'actif ce qui ne peut être renouvelé tous les ans, on prévoit aussi de puiser largement dans les excédents de fonctionnement accumulés ces dernières années (2.1 M d'euros sur les 2.7 M d'euros disponibles. On aurait donc épuisé nos marges de manœuvres.

Quant à l'endettement il est faible (1.4 M d'euros à fin 2021 dont 0.4 M d'euros de ligne de trésorerie jamais utilisées depuis 2015) et stable en 2022. Il sera remboursé à un rythme de 200000 € par an les 5 prochaines années.

Il subsiste donc d'importantes marges de manœuvre d'autant plus élevées que le programme d'investissement 2022 sera probablement étalé sur les années suivantes.

Mme le Maire répond que « l'année dernière a été marquée par un ralentissement dans nos projets, aujourd'hui en termes d'investissements, on passe à la vitesse supérieure avec un nouveau collaborateur missionné sur ces sujets et notamment avec le projet de la Maison de la Commune qui est un budget de 4M€ et je reste optimiste peut-être pas pour tous les réaliser mais au moins les initier et les reporter sur 2023.

L'engagement pris auprès de nos électeurs est de réaliser nos projets et il y a des projets lourds : Maison de la Commune, Paddle, Grenier à Sel. Ces budgets on les retrouve dans les chapitres que l'on vient de développer au niveau des investissements.

M. PERSUY propose de prévoir un point concernant le budget de fonctionnement en Juin. Concernant l'investissement, M. PERSUY propose que le budget annuel soit complété par un éclairage pluriannuel ayant pour horizon la fin de la mandature.

Mme le Maire répond que sur de gros dossiers comme celui de la Maison de la Commune ou celui du grenier à sel nous aurons une approche plus factuelle en Juin suite aux études réalisées dernièrement. Prévoir un tour de table en dehors du budget annuel fin juin pour étaler jusqu'à la fin du Mandat les budgets d'investissement qui vont peser lourd, pour corriger la trajectoire si besoin ».

7 - OCTROI DES SUBVENTIONS 2022

Mme le Maire précise que : « Comme on vote le budget en Février, les associations ne sont pas habituées à ce type de fonctionnement, donc on va voter une somme qui pour la plupart sera « non affectée » et au cours de l'année on revotera au fur et à mesure des demandes. C'est presque une subvention globale.

Il y a beaucoup d'associations qui ont des subventions en nature, la loi ne nous contraint pas de les chiffrer ni de les voter, mais l'usage d'une salle est bien une subvention en nature, une location gratuite »

A. DIDIER présente le projet de délibération.

Le tableau des subventions sera présenté dans le cadre de la Commission des finances du 09 février 2022. Les dossiers arrivants ultérieurement seront examinés dans le cadre d'un prochain Conseil Municipal. Il est à noter que vous octroierez aussi, comme chaque année, une subvention de 220 000 € au CCAS. Il sera proposé au Conseil Municipal de voter les subventions aux Associations ainsi que la subvention du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'octroi des subventions 2022 comme indiqué dans le tableau page suivante,
- **APPROUVE** la subvention attribuée au CCAS pour 220 000 €,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront ouverts en dépenses de fonctionnement au Ch65 du Budget 2022.

8 – AUGMENTATION DU NOMBRE DE CHEQUES DEJEUNER

Mme le Maire présente le projet de délibération et précise que « *maintenant que ce soit dans le public ou le privé, tout le monde doit travailler 35h par semaine, beaucoup de communes en étaient très loin, nous à Touques, nous avons uniquement 3 jours sur l'année à négocier, lors du Comité technique il a été décidé d'augmenter le nombre de chèque déjeuner par agents, car cela avantage tous les salariés, mais pour cela je dois avoir l'autorisation du Conseil Municipal* ».

La délibération n°11 du 07 décembre 2018 instaurant le RIFSEEP avait maintenu les avantages sociaux notamment 80 chèques déjeuner par Agent. Lors de la séance du 29 novembre 2021, Mme Le Maire a proposé au Comité Technique d'augmenter le nombre de chèques déjeuner passant de 80 à 120 chèques par Agent. Il vous sera demandé :

- D'autoriser l'augmentation du nombre de chèques déjeuner passant ainsi à 120 chèques par Agent, La valeur faciale du chèque restant à 6€ (dont 3 € à la charge de la Collectivité et 3 € à la charge de l'Agent).
- D'inscrire les dépenses courantes au chapitre 012 du budget à compter de 2022. Les autres points de la délibération du 07 décembre 2018 restent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame Le Maire à accorder 120 chèques déjeuner par Agent dans les conditions, ci-dessus,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget chapitre 012 à compter de 2022.
- **INDIQUE** que les autres points de la délibération n°11 du 07 décembre 2018 restent inchangés.

9 – AUTORISATION DE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

F. LOUIS présente le projet de délibération.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis, lycées, universités, autres écoles supérieures et les demandes de subventions afférentes.
- D'inscrire au budget à compter de 2022, les dépenses de salaire au chap 012 et les dépenses courantes au chapitre 011.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DE RECOURIR** au contrat d'apprentissage,
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis, lycées, universités, autres écoles supérieures et les demandes de subventions afférentes.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget à compter de 2022, au chapitre 012 pour les salaires et au chapitre 011 pour les dépenses courantes.

10 – CREATION DE BACHES INCENDIE – CHEMIN DE DAUBOEUF

Mme le Maire précise que : « *W. BRARD nous avait déjà expliqué que pour être conforme avec les différents services, il faut créer des bâches incendies à différents points de la ville, nous avons été subventionnés et maintenant il faut délibérer* »

D. MULLER présente le projet de délibération.

Lors de la séance du 28 Juin 2021, le Conseil municipal a autorisé la création de deux réserves incendie sur le chemin de Daubeuf. A l'époque, le bornage de ces parcelles B N°3 et B N°141 n'avait pas encore été réalisé. A la demande du notaire des vendeurs, il est nécessaire de reprendre une délibération qui précisera les surfaces de ces deux parcelles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer tous documents relatifs à l'acquisition de ces deux parcelles B n°462 d'une surface de 252 m² et dénommée B n°3p1 (dans l'attente de sa numérotation définitive) d'une surface de 213 m². Cette disposition précise la délibération N°8 du 28 Juin 2021.

11 – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA STATUE DE L'ÉGLISE SAINT THOMAS

Mme le Maire présente le projet de délibération.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Statue située à l'extérieur de l'Eglise St Thomas, dont le montant s'élève à environ 4600€, la Ville compte solliciter le Département, pour obtenir un subventionnement de cette opération.

Il sera donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme Le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter une subvention, qui peut prendre charge 50% des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter une subvention pour la rénovation de la Statue.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de cette opération seront inscrits au chapitre 21 au budget 2022.

12 – ENQUETE PUBLIQUE – USINE JACOMO

Mme Le Maire présente le projet de délibération.

Dans le cadre du projet de création d'un nouveau bâtiment du Site Jacomo à Deauville et Saint Arnoult. La SAS JACOMO a transmis à la Commune de Touques une demande d'enregistrement relative à la régularisation et l'extension de son établissement de fabrication et de conditionnement de parfums et cosmétiques.

Notre Commune étant concernée par ce projet et Conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, il est nécessaire que le Conseil Municipal accepte cette demande d'enregistrement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE** un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la SAS JACOMO pour la régularisation et l'extension de son établissement.

13 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 3 DU 20 DECEMBRE 2021 AFFERENTE A LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE COMPTE D'INOLYA - ANNEXE 3

Mme Le Maire présente le projet de délibération et précise « *qu'INOLYA est un de nos partenaires sociaux qui fait principalement des travaux dans le quartier des Hauts Prés et des Héros de la Résistance, nous leur avons déjà donné l'accord ou quand un partenaire social investit, on oblige les communes à se portant garantes.* »

Le Conseil municipal, en date du 20 décembre 2021, a accordé une garantie à 100% sur le prêt renégocié de 1 719 618.08 € et signé entre Inolya et La Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt avait été garanti initialement par délibération du 11 avril 2011 pour la création de logements rue des Ecureuils.

La caisse des dépôts et consignations a demandé de modifier la forme de la délibération.

Il sera donc demandé au Conseil municipal d'approuver la garantie de cet emprunt référencé sous le numéro 124686, qui prévoit comme annexé ci après un taux fixe de 1.06%, une 1ere échéance fixée au 01/06/2022 et une dernière échéance fixée au 01/06/2051, le taux de cautionnement pour la Ville étant identique à celui fixé lors du contrat initial, soit 100%.

Cette disposition annule et remplace la délibération prise le 20 décembre 2021. Il sera demandé d'approuver la nouvelle délibération modifiée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** pour que la Commune de Touques garantisse ledit emprunt annexé dans les conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer tous les documents nécessaires à cette formalisation administrative de ladite garantie.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°3 en date du 20 décembre 2021.

14 – INOLYA NOUVELLES GARANTIES D'EMPRUNT - ANNEXE 4

Mme Le Maire présente le projet de délibération

Suite à diverses opérations de rénovation, Inolya demande une garantie sur les emprunts contractés :

- Contrat **128725** pour la réhabilitation de 3 pavillons situés 12-14 et 16 rue des Hauts près à Touques, Montant du prêt : **71 813 €** décomposé en 2 lignes de prêts avec une garantie à 50%
1ere ligne Eco prêt : 49 500 € 2eme ligne complément éco prêt : 22 313 €

Il sera demandé au Conseil Municipal d'accorder les garanties des emprunts comme détaillées ci-dessus et figurant en annexe 4. La caisse des dépôts et consignations demandant une délibération par prêt, trois délibérations distinctes seront présentées au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** pour que la Commune de Touques garantisse ledit emprunt annexé,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer tous les documents nécessaires à cette formalisation administrative de ladite garantie.

15 –INOLYA NOUVELLES GARANTIES D’EMPRUNT - ANNEXE 4

Mme Le Maire présente le projet de délibération.

Suite à diverses opérations de rénovation, Inolya demande une garantie sur les emprunts contractés :

- Contrat **128646** pour réhabilitation de 28 logements situés rue des Hauts près et rue des Héros de la résistance à Touques Montant de l'éco prêt : **462 000 €** avec une garantie à 50%

Il sera demandé au Conseil Municipal d'accorder les garanties des emprunts comme détaillées ci-dessus et figurant en annexe 4. La caisse des dépôts et consignations demandant une délibération par prêt, trois délibérations distinctes seront présentées au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** pour que la Commune de Touques garantisse ledit emprunt annexé,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer tous les documents nécessaires à cette formalisation administrative de ladite garantie.

16 –INOLYA NOUVELLES GARANTIES D’EMPRUNT - ANNEXE 4

Mme Le Maire présente le projet de délibération.

Suite à diverses opérations de rénovation, Inolya demande une garantie sur les emprunts contractés :

- Contrat **128647** pour réhabilitation de 19 logements situés rue des Hauts près et rue des Héros de la résistance à Touques Montant de l'éco prêt : **77 550 €** avec une garantie à 50%

Il sera demandé au Conseil Municipal d'accorder les garanties des emprunts comme détaillées ci-dessus et figurant en annexe 4. La caisse des dépôts et consignations demandant une délibération par prêt, trois délibérations distinctes seront présentées au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** pour que la Commune de Touques garantisse ledit emprunt annexé,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer tous les documents nécessaires à cette formalisation administrative de ladite garantie.

17- AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ALLEES ET PARKING DU CIMETIERE

Mme le Maire présente le projet de délibération.

Dans le cadre de la rénovation du Cimetière, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux visant à améliorer l'accessibilité des allées et du parking.

Il vous sera donc demandé d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité des allées et parking du cimetière dont le montant est estimé à 90 000€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Calvados au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice 2022, afin de financer les travaux de mise en accessibilité du cimetière estimés à environ 90 000€ TTC.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits au chapitre 21 au budget 2022.

18 – AFFAIRE NOUVELLE : PROJET D'ACQUISITION DU BIEN CADASTRE AN N°306 - 36 RUE LOUVEL ET BRIERE

Mme le Maire présente de projet de délibération supplémentaire,

Elle précise qu'on achète entre la Place Saint Pierre et Rue Schaeffer, deux maisons ce qui permettra d'installer deux artistes dans ce quartier cet été, ce qui conforte le quartier des arts en plus des travaux du Grenier à Sel.

Celle que nous avons achetée Rue Schaeffer dispose d'un petit jardin de 6m² qui n'avait pas été inclus dans les votes précédents, le propriétaire accepte de nous le céder pour 1 € symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

-**DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée AN n°306 (contenance de 6m²) et à signer tout acte relatif à cette transaction,

En fin de séance, M. Dominique VAUTIER souhaite prendre la parole pour souligner la propreté des espaces verts et pour féliciter les équipes de la commune pour leur travail.

La séance est levée à 19H37